

## Information Réglementée

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document de référence 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 mars 2015.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse [www.groupem6.fr/Finances](http://www.groupem6.fr/Finances) (Rubrique Informations réglementées – Rapports) et sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Il est également tenu à disposition au siège social de la société 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier annuel 2014 ;
- Le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- L'avis du tiers indépendant sur les informations RSE ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions.

Neuilly sur Seine, le 25 mars 2015

Eric Ghestemme

Contact Relations Investisseurs  
+ 33 (1) 41 92 59 53

[eghestemme@m6.fr](mailto:eghestemme@m6.fr)

---

### METROPOLE TELEVISION

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 50.504.974,80 €  
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
339 012 452 RCS NANTERRE  
[www.groupem6.fr](http://www.groupem6.fr)